

Lettre de Paul Leroy-Beaulieu à Alain Poher (13 avril 1951)

Légende: Le 13 avril 1951, Paul Leroy-Beaulieu, directeur général des Affaires économiques et financières auprès du Haut-Commissariat de la République française en Allemagne, adresse à Alain Poher, représentant de la France à l'Autorité internationale de la Ruhr (AIR), une lettre pour l'informer de la forte opposition des syndicats allemands à l'encontre de la dissolution du Deutscher Kohlenverkauf (DKV), comptoir de vente unique du charbon de la Ruhr.

Source: Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Pierre Uri, PU. PU 38.

Copyright: (c) Archives Historiques de l'Union européenne-Florence

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_paul_leroy_beaulieu_a_alain_poher_13_avril_1951-fr-1bdf2a94-faa6-4c04-80de-a694f5568256.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

Lettre de Paul Leroy-Beaulieu à Alain Poher (13 avril 1951)

Direction générale des Affaires économiques et financières 13-4-51 DCEF N° 06673

Monsieur le Ministre,

Je suppose que l'A.I.R. a reçu, comme d'usage, du Secrétariat Général allié de la Haute-Commission le texte des lettres échangées avec le Chancelier relatives à la déconcentration des industries charbonnières et sidérurgiques. J'en joins, à tout hasard, une copie supplémentaire en annexe à la présente lettre. Vous savez, sans doute, également, car j'avais mis Humbert exactement au courant, que ces lettres sont l'aboutissement de longues négociations entreprises à la demande de M. Monnet par les Américains.

Je précise, en ce qui concerne la dissolution du D.K.V., que ce n'est qu'après de longs efforts que les Américains ont obtenu du Chancelier qu'il propose lui-même la mise en liquidation de cet organisme. M. Adenauer a eu, vous le savez, à cet égard à surmonter l'opposition féroce aussi bien des syndicats ouvriers que des industriels. Ceux-ci ne se tiennent pas pour battus. Au cours d'un déjeuner, vendredi dernier, avec les Chefs Syndicalistes, j'ai pu me rendre compte que leur opposition à la dissolution du D.K.V. était toujours aussi violente. Le nouveau secrétaire d'Etat à l'Economie, M. Westrick, m'a demandé, avant-hier, s'il ne serait pas possible d'obtenir un ajournement à la mise en liquidation jusqu'à l'entrée en fonction de la Haute Autorité Schuman.

Les syndicats avaient fait une démarche analogue auprès de M. McCloy et celui-ci a été extrêmement réservé. Il s'est borné à leur dire qu'il saisirait ses Collègues de la question. Je leur ai fait la même réponse. Vous savez certainement l'importance que le Département et M. Monnet attachent à la dissolution du D.K.V. dont ils estiment le maintien, pour les raisons que vous connaissez, incompatibles avec le fonctionnement de la Haute Autorité.

Je précise que, lorsque la question est venue devant la Haute-Commission, le Haut-Commissaire britannique s'est incliné devant la majorité et n'a pas demandé de vote. Il me paraît donc étonnant que le représentant britannique à l'A.I.R. ait pris une position différente ainsi qu'il résulte de votre télégramme d'hier.

J'ai tenu à vous donner ces précisions afin que vous puissiez en faire état si vous le jugez utile.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments dévoués.

P. Leroy-Beaulieu